



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Politique de modernisation des ports français et en particulier celle du Havre

Question écrite n° 10339

### Texte de la question

Mme Liliana Tanguy attire l'attention de Mme la ministre, auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports, sur la mise en danger de la compétitivité des ports français et en particulier de celle du port du Havre. Premier port à conteneurs et première source de recettes douanières du pays, le port du Havre dispose d'une situation géographique stratégique. Compte tenu de la forte évolution du trafic maritime mondial, des mutations qui s'opèrent dans ce secteur et de l'échéance de l'ouverture du canal Seine-Nord Europe, Mme la députée l'alerte sur la nécessité d'attribuer un plan d'investissement nécessaire à la modernisation de ce port. Ce programme est chiffré, par l'ensemble de la communauté maritime et portuaire, à 510 millions d'euros pour la création d'une « chatière » à condition que le reste du plan de financement soit validé par la contribution des opérateurs privés et celle de l'État pour notamment construire les deux derniers quais de « Port 2000 ». La région finance le projet à hauteur de 125 millions d'euros pour la création d'une « chatière » (liaison directe de « Port 2000 » avec la Seine) à condition que le reste du plan de financement soit validé par la contribution des opérateurs privés et celle de l'État pour notamment construire les deux derniers quais de « Port 2000 ». Or elle conditionne ce financement au fait que l'État valide l'intégralité du projet d'investissement ainsi que sa propre contribution pour le réaliser. Tous les investissements attendus sont liés les uns aux autres et concourent à un objectif commun d'augmentation de la capacité du Havre pour répondre à la hausse du trafic portuaire. Il semblerait que le Premier ministre envisage, à l'heure actuelle, de ne valider qu'une partie du programme en demandant à la communauté maritime et portuaire de « prioriser les investissements demandés ». Elle souhaite savoir dans quelle mesure elle est favorable à la mise en place d'un programme d'investissement tel que souhaité par la communauté maritime et portuaire du Havre.

### Texte de la réponse

Le développement du port du Havre et plus largement de l'ensemble portuaire composé des ports du Havre, de Rouen et de Paris, le premier en France en termes de tonnage, constitue un enjeu national dont le Premier ministre a réaffirmé l'importance lors des Assises de l'économie de la mer en novembre 2017. Grâce aux investissements déjà réalisés, le port du Havre dispose aujourd'hui d'infrastructures fiables et performantes qui lui ont permis de réaliser une année record en termes de trafics conteneurs en 2017 et de reprendre des parts de marché sur ses concurrents du range nord-européen. Le lancement de nouvelles infrastructures et la modernisation de l'existant est une condition essentielle pour la poursuite du développement du port. La démarche lancée par le grand port maritime du Havre en janvier dernier visant à définir un programme d'investissement pour son prochain projet stratégique permettra d'anticiper l'augmentation des trafics à venir. Ce programme a notamment été élaboré en étroite concertation avec la communauté maritime et portuaire. Le 29 juin dernier, le conseil de surveillance du port a ainsi décidé de retenir l'ensemble des projets examinés pour ce programme et d'en poursuivre les études. Si l'ensemble des projets représente un intérêt stratégique pour le port, un échéancier de réalisation permettra de prendre en compte le degré de maturité des projets en termes d'obtention des autorisations administratives ou de finalisation de leurs plans de financement.

## Données clés

**Auteur** : [Mme Liliana Tanguy](#)

**Circonscription** : Finistère (7<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 10339

**Rubrique** : Transports par eau

**Ministère interrogé** : [Transports](#)

**Ministère attributaire** : [Transports](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le** : [3 juillet 2018](#), page 5751

**Réponse publiée au JO le** : [8 janvier 2019](#), page 204